

Babill'



Avril 2014

AAPARS

Un monde de créativité !

ASSOCIATION DES ARTISTES PEINTRES AFFILIÉS DE LA RIVE-SUD ~ C.P. 261, Saint-Bruno-de-Montarville (Québec) J3V 4P9

**PROCHAIN
EXPOSÉ TECHNIQUE**

lundi, le 5 mai 2014
(dès 18h45)

**Centre Marcel-Dulude,
530, boul. Clairevue Ouest,
St-Bruno J3V 6B3**

RENÉE DION

Aquarelliste ~ www.reneedion.ca

Renée Dion vient du milieu de la publicité où elle a travaillé comme graphiste et illustratrice. C'est là qu'elle a développé son dessin, son sens de la composition et sa créativité. C'est dans ses projets d'illustration commerciale qu'elle a apprivoisé l'aquarelle.

Ses sujets de prédilection sont tirés de la nature et elle l'explique facilement : elle pratique des activités de plein-air... et elle l'observe en toutes saisons. La nature la touche, l'inspire et la fascine. Elle ne souhaite pas la reproduire avec exactitude mais exprimer l'impression ressentie, retransmettre l'atmosphère et la lumière tout en s'appliquant à peindre avec toujours plus de fluidité et de nuances. Le plus beau compliment qu'elle puisse imaginer serait que quelqu'un lui dise en regardant un de ses tableaux avoir l'impression de faire une randonnée pédestre en sa compagnie, ce serait une confirmation que l'émotion passe... Comme nombre d'aquarellistes, elle rêve de réussir un chef-d'œuvre en quelques coups de pinceaux. Pas par paresse mais parce que cela implique une maîtrise extrême du médium. C'est un défi qui implique de s'investir à fond dans la pratique de l'aquarelle. C'est le défi qu'elle a choisi en 2005 et qui l'emballa toujours de plus en plus!



Bouquet au rythme de l'eau

Faire une bonne préparation afin de partir avec une idée précise de mes attentes pour ensuite peindre très librement, intuitivement et me permettre de jouer dans l'eau... avec l'eau... utiliser les belles surprises qu'elle me réserve... garder une certaine souplesse pour changer mes plans en cours de réalisation en m'adaptant aux accidents provoqués par l'eau, la nature des pigments qui se repoussent, etc...

Compléter mon tableau avec un usage adéquat du négatif, un équilibre des valeurs et une juste dose de calligraphie.

Ma démonstration comprendra quelques étapes de la préparation et la réalisation complète d'un tableau de bouquet jusqu'à sa signature.

EXPOSÉ TECHNIQUE

lundi 7 avril 2014
DENIS COURCHESNE

Artiste peintre ~ www.courchesneartistepeintre.com

Denis Courchesne est un artiste coloré et authentique. De ses tableaux aux couleurs contrastantes se dégage une énergie vibrante; son mouvement étonne et accapare notre attention. Même si l'arbre est pour lui un sujet de choix, tout l'inspire!

L'humain surtout, ce qui l'amène à explorer de nouvelles compositions, comme avec les chaises, où le symbole devient le personnage et entraîne à coup sûr une histoire dans l'esprit de celui qui les contemple.

Il participe à plusieurs symposiums et ses œuvres se retrouvent dans plusieurs galeries.

EXPOSÉ TECHNIQUE

Déroulement de la soirée.

- L'acrylique un médium facile à travailler et ayant de multiples avantages;
- Utilisation de la spatule pour créer des textures;
- Ébauche de la toile au crayon;
- Ajout de différentes teintes;
- En dernier, faire vivre la lumière, utilisant le noir pour sublimer la couleur.



EXPOSÉ TECHNIQUE

lundi 2 juin 2014
MICHELLE DOYLE

Artiste peintre ~ www.boiteacouleurs.com/michelle

Décrire sa démarche artistique n'est pas chose simple. Pourquoi a-t-elle choisi de représenter des personnages? Et surtout des femmes? Pourquoi est-ce qu'elle accorde autant d'importance au visage et au regard?

Il lui semblait que ça allait de soi. Mais après mûre réflexion, elle en est venue à penser que ses tableaux sont en quelque sorte des autoportraits émotifs.

Pour réaliser ses tableaux, elle privilégie la texture, le dessin et la couleur de même que les contrastes d'opacité et de transparence. L'encre et l'acrylique sont les médiums qu'elle utilise.

EXPOSÉ TECHNIQUE

- Exposé technique sur la façon dont j'utilise le mortier de structure, les crayons et craies aquarelles, l'acrylique et l'encre pour créer un tableau.
- Démonstration des différentes étapes de création
- Explication du but recherché
- Exposé du processus de construction et de déconstruction utilisé pour atteindre cet objectif.

Utiliser son intuition pour cerner l'essentiel.



VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'AAPARS

Jacques Landry, *président*
famille_landry00@sympatico.ca 450 461-3796

Danielle Tremblay, *vice-présidente, co-responsable des expositions*
danou.lynn@videotron.ca 450 446-5208

Michel Côté, *trésorier, co-responsable des ateliers de modèles vivants*
mcote.ca@videotron.ca 450 676-6581

François Gagnon, *directeur au développement culturel*
amigo3@videotron.ca 450 674-4821

Lorraine Arsenault, *directrice aux expositions*
arseneaux@sympatico.ca 450 461-0114

Lise Masson, *directrice au recrutement*
masson.lise@videotron.ca 450 649-1454

Serge Tanguay, *directeur au développement des artistes*
sergetanguay@live.ca 450 482-1690

Claudette Sicotte, *secrétaire*
cerclo@videotron.ca 450 646-3001

Louise Godin, *directrice publicité et communications*
godinlo@videotron.ca 450 655-5862

Pauline Lysight, *directrice à la formation*
polenchka@hotmail.com 450 616-3776

Guylaine Ruel, *directrice au journal*
g_ruel@sympatico.ca 450 349-1568

Message important

Si vous désirez faire paraître une annonce dans le numéro de **MAI 2014**, vous devrez la faire parvenir au plus tard le **24 AVRIL**

à Guylaine Ruel à l'adresse suivante :
g_ruel@sympatico.ca

Francine Leroux, *coordonnatrice des expo-solo*
francine-leroux@sympatico.ca

Carole Gagnon, *responsable galerie virtuelle*
carole-anne-art@videotron.ca

Vos Relationnistes à l'AAPARS

Jacqueline Alain	450.441.2085	Denise Drapeau	450.536.0445
Nicole Béland	450.619.6035	Denis Hardy	450.441.7913
Hugo Bellemare	450.649.4204	Céline Vallières	514.382.5519
Monique Borduas Cantin	450.922.9655	Yolande Morissette	450.467.8144
Michèle Doucette	450.641.1726	Lysette Brière	450.469.4638
André Brisson	450.653.1947	Sylvie Desroches	450.468.1071
Françoise Jeker	450.447.0907	Sylvie Boisvert	450.465.0427
Diane Couture	450.467.8600	Rachel Garret	450.441.3680
Danielle Théroix	450.447.3980		

L'EXPOSITION DE MARS DE L'AAPARS

L'exposition St-Bruno du 15 et 16 mars *La plus grande exposition d'artistes de l'AAPARS !*

Près de 100 artistes peintres de l'AAPARS ont donné rendez-vous, les 15 et 16 mars derniers dans un nouvel espace d'exposition, qui est devenu Galerie d'art, le temps du week-end.

Ce nouvel emplacement a attiré près de 2,000 visiteurs amateurs d'art, de même que la première ministre, madame Pauline Marois et messieurs les ministres Sylvain Gaudreault, Stéphane Bergeron.

70 œuvres ont été acquises par des amateurs pour un total de vente de 20,000 \$. Le vernissage, Porto Cabral et chocolat, s'est déroulé en présence de Brigitte Lafleur comédienne et artiste peintre, ainsi que de Monsieur Guy Charron président d'honneur, vice-président exécutif, des Fonds de placement immobilier Cominar, le maire de Saint-Bruno, Martin Murray et madame la députée, Djaouida Sellah. Un trio (Jeux d'archets) de l'Orchestre symphonique de Longueuil (OSDL) était sur place, samedi de 12 h à 15 h, et un duo guitare classique et piano, Jean-Philippe Houle et Marianne Légaré Tremblay, le dimanche de 10 h à 17h pour le grand plaisir des visiteurs et des artistes.

L'AAPARS tient à remercier ses partenaires et commanditaires qui ont contribué au succès de l'événement soient: Cominar, Les Portos Cabral, Hachem, Ville de Saint-Bruno-de-Montarville, l'Orchestre symphonique de Longueuil et Alain Turgeon de Techno Serv (son et musique).

Une exposition de cette ampleur, ne peut se faire sans la contribution de nombreux bénévoles. Au nom de tous, nous remercions les responsables des bénévoles : Claudette Sicotte qui a planifié l'horaire avant l'exposition et Line Bérubé qui s'est assuré du bon déroulement des tâches de bénévolat durant les deux jours de l'exposition et également les artistes pour leur grande disponibilité pour combler les nombreuses heures de bénévolat nécessaires à la bonne marche d'une telle exposition. **Un Merci spécial à : Ginette Prince, Michel Pagé, Huguette Alain, Denise Barbe, Josée Bibeau, Roger Jolin, Suzanne Bérubé, Serge Robert, Mélodie Landry, Charles-André Pelletier, Amélie Coderre, Catherine Martin, Miko Mahjoubi, Cléo Morissette, André Courville.**



Ci-dessous le nom des 5 visiteurs qui ont gagné un certificat-cadeau de 100 \$ applicable à l'achat d'une œuvre d'un artiste peintre de leur choix offerts par l'AAPARS :

- **Martine Plourde**
qui désire acheter une œuvre de **Johanne Blaquièrre**
- **Danièle Raymond**
qui désire acheter une œuvre de **Michèle Doucette**
- **Sylvie Leclerc**
qui désire acheter une œuvre de **Jacques Landry**
- **Norma Losier**
qui désire acheter une œuvre de **Brigitte Lafleur**
- **Céline Paquin**
qui désire acheter une œuvre de **Nancy Asselin**

La gagnante qui se mérite la valeur de l'œuvre qu'elle a achetée (max. 300 \$) :

- **Ginette Jean**, a gagné le remboursement de la valeur de son achat de l'artiste **Françoise Falardeau**.

Les gagnants des prix de participation aux exposants et aux bénévoles sont :

Week-end à Mont-Tremblant offert par Éditions de Villers –
Valeur de 400 \$

Lorraine Morin

1 abonnement à Magazin'ART

Murielle Rheault

1 bouteille de Porto Cabral

Roger Jolin

1 carte-cadeau DeSerres de 25\$

Serge Robert

2 certificats de 25\$ Éditions de Villers

Cécile Blais et François Gagnon

2 certificats de 20\$ de Hachem

Yan Courtois et Marcelle Simard Dupuis

3 plantes

Ginette Benjamin Bonneau, Yolande Morissette et Rolande Philippe

Encore une fois **FÉLICITATIONS** aux gagnants, aux artistes et aux bénévoles pour une exposition réussie.

À bientôt!

Lorraine Arsenault
Directrice des expositions
AAPARS

Danielle Tremblay
Vice-présidente et
Co-directrice des expositions
AAPARS

INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 31 MAI

Exposition concours automnale 2014

Samedi le 8 novembre 2014 de 10h à 17h et dimanche 9 novembre 2014 de 10h à 17h
Centre Marcel-Dulude à Saint-Bruno-de-Montarville

L'exposition est offerte uniquement aux membres de l'AAPARS en règle au moment de la sélection et de l'exposition. Tout comme l'an dernier, la sélection des artistes se fera par un jury qualifié d'après les dossiers reçus. **Nous pouvons accueillir un maximum de 70 exposants, chacun ayant droit à deux surfaces d'accrochage juxtaposées** à angle de 90°, chacune ayant une superficie d'environ 48 pouces de large par 72 pouces de haut. Le coût est de **100 \$** par exposant, payable à l'AAPARS en date du 31 mai. Le chèque sera encaissé uniquement sur sélection de l'artiste.

Un total de 2 000 \$ sera remis en bourses et certificats-cadeaux aux gagnants, dont 1 750 \$ dans les catégories Art Figuratif et Art Non-figuratif ainsi que 250 \$ aux cinq artistes qui se mériteront une mention honorifique toutes catégories et qui recevront chacun un certificat-cadeau d'une valeur de 50 \$.

La sélection des juges pour le concours est basée sur les critères suivants : LA COMPOSITION / LES COULEURS / LA MAÎTRISE DU MÉDIUM / LA CRÉATIVITÉ ET ORIGINALITÉ DES ŒUVRES / LA PRÉSENTATION DES ŒUVRES ET L'APPRÉCIATION GÉNÉRALE PERSONNELLE DES ŒUVRES.

Les artistes gagnants des premiers prix dans la catégorie "Art Figuratif" et des premiers prix dans la catégorie "Art Non-figuratif" ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie hors-concours.

Les gagnants des trois premiers prix dans la catégorie Art Figuratif et des deux premiers prix dans la catégorie Art Non-figuratif de l'année **2012 ou 2013** ne sont pas admissibles au concours 2014 mais peuvent s'inscrire à l'exposition dans la catégorie "Hors-concours".

Pour vous inscrire, vous devez **obligatoirement** nous faire parvenir par la poste :

1. Le formulaire d'inscription ci-joint dûment rempli ;
2. Votre chèque de **100 \$** libellé au nom de l'AAPARS et daté du 31 mai 2014 ;
3. Votre dossier d'artiste imprimé, format 8.5" x 11", et présenté dans **un portfolio relié ou duo-tang relié** comprenant les informations suivantes :
 - a. Votre *curriculum vitae* ;
 - b. Votre **démarche artistique sur une page séparée** ;
 - c. **Quatre ou cinq photos maximum** de vos œuvres récentes, celles-ci devront être représentatives des œuvres présentées lors de l'exposition. Chacune des photos du dossier doit être présentée séparément sur une seule page. Utilisez du papier photo ou haute résolution afin de rendre justice à vos œuvres. Vous devez identifier chaque œuvre avec le titre, le médium, le format (hauteur x largeur) et votre nom. Le tout d'une façon discrète afin de ne pas nuire à l'impact visuel de votre œuvre.
4. Une enveloppe retour au format de votre dossier, suffisamment affranchie et adressée à votre nom afin que nous puissions vous le retourner.

Pour plus d'information sur votre dossier d'artiste, les normes d'accrochage ainsi que le protocole d'entente, visitez le site : www.aapars.com et consultez le lien dans la rubrique Activités / Expositions intérieures / Exposition-concours Automnale / Documents relatifs à l'Expo-concours 2014.

Veillez noter que tous les dossiers non conformes seront retournés immédiatement afin de vous permettre d'apporter les correctifs nécessaires et de nous le retourner dans les délais prescrits. Les dossiers électroniques seront refusés automatiquement.

Règlements :

- Toutes les œuvres exposées sur les panneaux seront soumises au concours. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
- Les œuvres exposées doivent être récentes, c'est-à-dire ne pas avoir été exposées lors de l'expo-concours d'octobre 2013, et ne jamais avoir reçu de prix ou de mention par un jury dans aucune autre exposition.
- Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes.
- **L'artiste garantit que toutes les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie dans le protocole d'entente).**
- **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
- Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie devra être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés.
- Toute œuvre dépassant vos surfaces d'exposition devra être retirée, et ceci pour ne pas nuire à vos voisins.

Votre site d'exposition sera attribué par tirage au sort au moment de l'accrochage, **vendredi le 7 novembre à partir de 16h. Tous les artistes devront quitter les lieux à 20h afin de laisser la place aux juges.** L'AAPARS ne retient aucun pourcentage sur la vente des œuvres. Chaque exposant doit assurer la surveillance de ses œuvres pendant toute l'activité ou déléguer quelqu'un pour le faire à sa place. Les artistes ont le privilège de remplacer une œuvre vendue par une autre. La sélection des artistes sera effectuée en juin et tous les candidats seront avisés par la poste de leur acceptation ou refus au plus tard à la fin juin.

Pour plus d'informations, veuillez appeler :

Lorraine Arsenaault, directrice des expositions : 450. 461. 0114 ou Danielle Tremblay, co-directrice des expositions : 450. 446. 5208.

Protocole d'entente de l'exposant - Exposition-concours automnale 2014

Dates et heures : Samedi le 8 novembre de 10h à 17h et dimanche 9 novembre 2014 de 10h à 17h. Ces heures sont les heures d'ouverture au public. L'artiste doit se présenter **30 minutes avant** les heures d'ouverture afin que tout soit prêt lors de l'arrivée des visiteurs.

Installation : **Vendredi le 7 novembre 2014 à partir de 16h** (Tous les exposants devront quitter les lieux à **20h** au plus tard pour laisser la place aux juges)

Endroit : Centre Marcel-Dulude, 530 boul. Clairevue Ouest, Saint-Bruno-de-Montarville, J3V 6B3
Sortie 78 de l'autoroute 30

IMPORTANT : *DÈS SON ARRIVÉE, L'ARTISTE DOIT REMETTRE CE PRÉSENT DOCUMENT SIGNÉ AUX RESPONSABLES DE L'ACCUEIL, VENDREDI LE 7 NOVEMBRE ENTRE 16 H ET 20 H, À DÉFAUT DE QUOI IL SE VERRA REFUSER LE DROIT DE PARTICIPER AU CONCOURS.*

Objet de l'entente :

1. L'artiste est un membre en règle de l'AAPARS au moment de son inscription et de l'exposition.
2. L'artiste garantit que **toutes** les œuvres exposées sont originales, conçues et créées en totalité par lui et qu'elles ne sont pas des copies ou reproductions en tout ou en partie d'une œuvre d'un autre artiste. Les giclés ou autre forme de reproduction sont interdits sur les surfaces d'exposition même si l'artiste en possède le droit d'auteur. (voir la définition d'une copie ci-dessous).
3. **Des vérifications aléatoires seront faites parmi tous les exposants afin de s'assurer de l'originalité de leurs œuvres. Dans ce cas, l'artiste devra fournir ses photos, esquisses, dessins ou autres éléments de preuve.**
4. Tous les médiums suivants sont acceptés : huile, acrylique, aquarelle, pastel, techniques mixtes, fusain, gouache, graphite, encre (ou autre sous approbation par l'AAPARS avant l'exposition).
5. **Ne sont pas acceptées**, des œuvres exécutées pendant des cours, ateliers, sessions de coaching **sous la supervision d'un professeur** et/ou qui ont été retouchées par une autre personne que l'artiste. Les œuvres doivent avoir été conçues et créées en totalité par l'artiste. Cependant, les œuvres créées dans les ateliers libres de peinture ou lors de session de groupe de peintres sans supervision **sont acceptées**.
6. Aucune œuvre exécutée directement à partir d'une image numérique, de l'Internet, de matériel imprimé, de transfert d'image, en tout ou en partie ou rehaussée grâce à l'ordinateur, ne sera acceptée. L'œuvre doit avoir été exécutée entièrement manuellement.
7. Tout matériel de collage (image de revues, magazines, journaux, livres ou autre matériel imprimé) ne doit pas représenter plus de 20% de l'œuvre totale.
8. L'artiste doit exposer **uniquement des œuvres récentes**, c'est-à-dire des œuvres qui n'ont pas été exposées lors de la dernière exposition concours de l'AAPARS en novembre 2013.
9. L'artiste doit présenter des œuvres qui n'ont jamais remporté de prix ou mention par un jury dans aucune autre exposition.
10. Les artistes gagnants des premiers prix dans la catégorie "Art Figuratif" et des premiers prix dans la catégorie "Art Non-figuratif" ne seront pas admissibles au concours pour les deux prochaines années, mais pourront participer à l'exposition dans la catégorie "Hors-concours".
11. Les œuvres exposées sont représentatives, mais pas obligatoirement les mêmes, que celles présentées dans le dossier d'artiste.
12. L'artiste qui peint sur place doit utiliser des médiums sans odeur afin de ne pas incommoder les visiteurs et les autres artistes.
13. Le **prix minimum** d'une œuvre encadrée ou de type galerie doit être de **100 \$**, ceci afin de ne pas déprécier les œuvres des autres exposants, ni les médiums utilisés. Les diptyques ou triptyques sont permis.
14. L'artiste a la responsabilité d'installer lui-même ses œuvres entre **16 h et 20 h, vendredi le 7 novembre**, à l'endroit qui lui est assigné par tirage au sort au moment de son arrivée.
15. **L'artiste ne doit occuper que l'espace qui lui est assigné par tirage au sort.** Les œuvres ne doivent en aucun cas dépasser les surfaces d'exposition afin de ne pas nuire à ses voisins.
16. L'artiste s'engage à être présent pendant toute l'activité, à assurer la surveillance de ses œuvres ou à déléguer quelqu'un pour le faire à sa place (**samedi de 10 h à 17 h et dimanche de 10 h à 17 h**).
17. L'artiste ne peut reprendre ses œuvres qu'à la fin de l'exposition soit dimanche à 17 h. Si une œuvre est livrée sur place durant l'exposition, il devra la remplacer ou redispenser ses œuvres.
18. L'artiste s'engage à respecter les consignes suivantes :
 - Disposer ses œuvres de façon esthétique en laissant un minimum de **3 pouces** entre chacune. Les normes d'accrochage de l'AAPARS sont disponibles sur notre site internet : www.aapars.com sous l'onglet : Activités / Expositions intérieures / Exposition-concours Automnale / Documents relatifs à l'Expo-concours 2014;
 - **Toutes les œuvres doivent obligatoirement être encadrées ou présentées sur toile galerie ou panneau de bois de 1½ pouce minimum d'épaisseur, avec les côtés peints sans broches apparentes.**

- Fournir les crochets spéciaux pour panneaux troués pour suspendre ses œuvres ainsi que sa gommette pour les cartels et l'affichette à son nom;
- Inscrire clairement sur les cartels fournis par l'association : nom de l'artiste, titre de l'œuvre, dimensions de l'œuvre sans l'encadrement, médium et prix;
- Utiliser le matériel d'identification fourni par l'AAPARS pour identifier son espace;
- Ne rien accrocher d'autre que ses œuvres sur ses panneaux;
- Manipuler avec délicatesse le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS;
- Seul le matériel d'éclairage fourni par l'AAPARS sera accepté, ceci afin de respecter les limites de voltage des locaux loués;
- Une tablette (une seule par exposant) 30" x 8" fournie par l'AAPARS pourra être utilisée pour y déposer uniquement : portfolio, cartes de visite, signets et cartes de souhait (pas de toile miniature);
- Diriger son éclairage de façon à ne pas nuire aux exposants qui l'entourent;
- Enregistrer ses ventes à la table des ventes pour statistiques uniquement, l'AAPARS ne retenant aucun pourcentage sur les ventes;
- Participer à la rotation au bureau des ventes ou à l'accueil selon l'horaire défini, au besoin;
- À la fin de l'exposition, remettre les lieux tels qu'ils étaient à son arrivée.

19. L'artiste dégage l'AAPARS ainsi que la ville de Saint-Bruno-de-Montarville de toute responsabilité en ce qui a trait au feu, au vol, aux bris et/ou dommages de ses œuvres et il en assume lui-même les pertes, le cas échéant.

20. **Chaque artiste exposant s'engage à donner au minimum une heure de son temps en tant que bénévole avant, pendant ou après l'exposition;**

21. AUTORISATION – PRISE DE PHOTOS POUR PROMOTION

Tout exposant participant à une exposition de l'AAPARS accepte que les représentants de la presse ainsi que les organisateurs de l'événement de l'AAPARS prennent des photos de l'exposition dans lesquelles l'exposant et/ou son kiosque et ses œuvres peuvent être représentés. L'exposant donne par la présente son autorisation irrévocable et gratuite aux représentants de l'AAPARS et à ceux de la presse pour publier ces photos dans tout média public, qu'il soit électronique ou imprimé et ce, pour une durée illimitée. Les images pourront être recadrées et/ou assemblées sans aucune condition de l'artiste, pour répondre aux besoins de communication de l'AAPARS.

22. L'artiste a lu ce protocole d'entente **recto verso** et s'engage à le respecter. Par respect pour les autres exposants, toute dérogation aux règlements pourrait malheureusement entraîner l'exclusion au concours d'une ou de plusieurs œuvres, voire même jusqu'à l'exclusion de l'exposant au concours.

Copie, reproduction ou étude?

Dans le but d'accréditer notre association sur le plan culturel, nous nous devons de clarifier la situation face aux copies et reproductions d'œuvre d'art afin de faire respecter les droits d'auteur, tant des artistes peintres que des photographes.

Ainsi toute œuvre exécutée à partir d'une œuvre d'un autre artiste que soi-même, ou d'une photographie autre que la sienne sans autorisation écrite du photographe ou de sa succession, ne pourra pas être exposée lors des expositions organisées par l'AAPARS même si l'auteur est décédé depuis plus de 50 ans.

Une copie est une reproduction exacte d'une œuvre d'art en tout ou en partie. Une œuvre d'art est également une reproduction si elle représente exactement une photographie prise par une autre personne que l'artiste sans son autorisation. En d'autres mots, reproduire en peinture une photographie prise dans un calendrier, une revue, un journal ou toute autre publication est une reproduction.

Une étude est l'ensemble des travaux, (esquisses, essais de couleurs, dessins, ...) qui précèdent et préparent l'exécution d'un projet, en l'occurrence, une œuvre.

Cependant tout artiste peintre peut s'inspirer de plusieurs éléments pris ici et là dans différentes œuvres et photos pour en faire une nouvelle œuvre ou composition tout à fait différente, originale et personnelle.

Dès son arrivée, l'artiste doit remettre ce document signé aux responsables de l'accueil, vendredi le 7 novembre.

Je _____ certifie avoir reçu et lu le contrat d'exposition et m'en déclare satisfait.
(lettres moulées)

(signature de l'artiste exposant)

(date)

(signature du représentant de l'AAPARS)

(date)

« La courtoisie, l'entraide et la bonne humeur sont toujours de bon aloi entre tous les partis. »

Invitation au grand public :

5^e édition de l'Exposition Printanière AAPARS

à Mont-Saint-Hilaire réunissant 65 artistes peintres



Samedi et dimanche,
les 3 et 4 mai 2014
de 10h à 17h

Vernissage samedi à 15h

Pavillon Jordi-Bonet
Salle « La Nature en
Mouvement »
99, rue du Centre-Civique
Mont-Saint-Hilaire J3H 4X4

Artiste invitée
Brigitte Lafleur
Comédienne et artiste peintre



C'est un grand honneur de
m'associer à l'AAPARS cette
année pour mettre en valeur
cet énorme rassemblement
de talent !

Quel plaisir de prendre
part à cette éclosion toute
printanière d'œuvres
inspirées !

J'espère vous y voir !
xxx
Brigitte

Message pour Jacques Landry, Président de l'AAPARS

Les mercis ne seront jamais assez gros ni assez nombreux, mais je tiens quand-même à te remercier en mon nom ainsi qu'au nom de tous les membres du C.A. et des membres de l'AAPARS pour toutes les heures et toute l'énergie que tu as consacré à l'association. Nous avons été privilégiés de t'avoir comme président. La qualité de ton travail et les idées que tu as eu en haut de ton escabeau 😊, nous ont amené à nous dépasser et tous les membres de l'AAPARS ont pu en bénéficier.

Sous ta présidence, l'AAPARS a atteint une notoriété inégalée.

Merci aussi à ta belle Josée pour sa grande implication.

Je te remercie personnellement, ça a été une très belle expérience de travailler avec toi, j'ai appris beaucoup à tes côtés.

Nous te souhaitons le meilleur et encore plus pour tous tes projets à venir.

Encore une fois, un énorme merci Jacques.

Danielle Tremblay
Vice-Présidente A.A.P.A.R.S.
Co-directrice aux expositions



Toutes nos
Félicitations
à

Catherine Carbonnel, membre de l'AAPARS,
qui a été reçue

" Membre Signataire de l'Institut des Arts Figuratifs."

Prenez le Virage Vert !

Vous ne désirez plus recevoir la version papier par souci d'écologie ?



Abonnez-vous

Abonnez-vous aux nouvelles de l'AAPARS et ne manquez aucun de nos articles ou de nos annonces d'exposition et autres activités !

Abonnez-vous

Abonnez-vous aux nouvelles de l'AAPARS
manquez aucun de nos articles ou de nos
annonces d'exposition et autres activités !

Votre nom *

Prénom Nom

Votre courriel *

Abonnez-moi

1 Abonnez-vous sur le site de l'AAPARS : **aapars.com** et vous serez automatiquement averti dès la mise en ligne du journal Babill' AAPARS.

2 Vous devrez aussi en aviser par courriel la directrice au recrutement, Lise Masson afin qu'elle vous retire de la liste d'envoi du Babill' AAPARS : **masson.lise@videotron.ca**

EXPOSITIONS - COMMUNIQUÉS - PARTENAIRES

TOMBER DES NUES

8^e édition

Exposition artistique avec l'Association
des Artistes Peintres Affiliés de la Rive-Sud



Invitée d'honneur
Lucie Chicoine

Marie-Claude Arel
Pierre Bibeau
Gaétan Boulais
Virginie Blanchette
Louise Carrier
Claude Chartier
Suzanne Demarbre
Carole Desjean
Michel Des Marais
Françoise Falardeau
Myriam Gosselin
Rémy Grenier
Françoise Laborie
Sylvie Lamarre
Pierre Legendre
Francine Leroux
Reine Mattais
Louise Millette
Gabrielle Perrier
Raymond Routhier
Michèle Sanacore
Louise Sirois

12 ET 13
AVRIL 2014

Samedi 12 avril
11 h à 21 h
Vernissage
19 h à 21 h
Dimanche 13 avril
11 h à 17 h

Chalet Marie-Victorin
1150, rue Marie-Victorin
Saint-Bruno-de-Montarville
(Québec) J3V 6R2
450 441-8379
Musique : le groupe ATMOSPHERE



HEURES D'OUVERTURE :
mercredi au dimanche, 13h à 16h
entrée gratuite, stationnement à l'arrière

Hélène Messier
présente

FOLICHONNERIES

du 9 au 27 avril 2014

L'exposition se tiendra au Petit Boréart,
à l'intérieur des locaux de Boréart,
centre d'exposition en arts visuels,
279, rue Principale, bureau 200, Granby

Rencontres avec l'artiste : dimanche 13 avril et samedi 19 avril

info@hmessier.com
http://hmessier.com
http://blogue.hmessier.com/wordpress




**Vous prévoyez exposer en 2015,
la Galerie 2456 vous offre le lieu idéal
pour promouvoir votre art. Son espace
unique, son ambiance conviviale
et son service professionnel feront
de votre événement un moment
inoubliable. Communiquez avec
nous pour connaître nos tarifs
514-527-3986,
galerie2456@hotmail.com**



**Guylaine
BEAUBIEN**

VERNISSAGE

le samedi 19 avril 13 h 30

à la galerie de
RE/MAX ACTIF INC.
AGENCE IMMOBILIÈRE
1592, rue Montarville
Saint-Bruno-de-Montarville

en collaboration avec




L'exposition est en cours
du 16 avril au 14 mai 2014.



**Yves
BÉLANGER**



SAINT-BRUNO
Céline Vivier
exposera ses oeuvres
8 mars 2014 au
10 mai 2014
2236, boul. Sir-Wilfrid-Laurier
Saint-Bruno

Intéressé(e) à
exposer chez
St-Hubert vous
aussi ?

Veuillez contacter
Ghislaine Pilotte
450.583.1045
pilotte.ghislaine@
videotron.ca

**Êtes-vous intéressé(e) à partager
160 pieds linéaires de murs dans cette galerie locative
ayant beaucoup de visibilité ?**

**C'est 585\$ / semaine, on se met à 2-3 pour partager les
frais. Allez lire sur leur site la façon de fonctionner, ça
peut être intéressant. Communiquer avec moi si vous
êtes intéressé(e)s.**

On peut organiser un vernissage original.

http://www.galerie2456.com/Galerie_2456/Accueil.html

Sylvie Drainville
focusvie@gmail.com

MERCI À NOS GÉNÉREUX PARTENAIRES

ÉLITE (PLATINE)

RE/MAX ACTIF INC.

Agence immobilière
Mme Micheline Beaugrand, Directrice et propriétaire
1592 de Montarville, Saint-Bruno, J3V 1T7. Tél.: 450-461-1708

AACHEM

ENCADREMENTS DES CÈDRES
1191 boul. Saint-Bruno, Saint-Bruno, J3V 6P4
(450) 653-5000

MAJEURS (OR)



deserres.ca

Ville de
SAINT-BRUNO
-de-Montarville



galerie

mp
tres **ART**

220 Hôtel de ville (rte 116),
Durham-Sud, 819 858-2177
www.galeriemptesart.com



COOPÉRATIVE
FUNÉRAIRE
DU GRAND MONTRÉAL

635, boul. Curé-Poirier O., Longueuil
450 677-5203



872, Ruisseau-Barré,
Marieville J3M 1P2
450 460-0192

Le Journal
de Saint-Bruno/Saint-Basile

MAGAZIN **art**



Mont-Saint-Hilaire
Ville de nature, d'art et de patrimoine

Yves Corriveau, Maire de Mont-Saint-Hilaire



Audio / Vidéo
T 514-619-8453
Courriel: technoservone@gmail.com



Dre Djaouida Sellah
Députée de Saint-Bruno -
Saint-Hubert
Téléphone : 450 926-5979
Télécopieur : 450 926-5985
Djaouida.Sellah@parl.gc.ca

Québec

PIERRE DUCHESNE

Député de Borduas
Ministre de l'enseignement supérieur,
de la recherche, de la science et de la
Technologie

Québec

MAKA KOTTO

Député de Bourget
Ministre de la Culture et
des Communications

Québec

MARTINE OUELLET

Députée de Vachon
Ministre des
Ressources naturelles

Québec

MARIE MALAVOY

Députée de Taillon
Ministre de l'éducation,
du Loisir et du Sport
Ministre responsable de la région
de la Montérégie

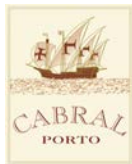
COLLABORATEURS (ARGENT)



ORCHESTRE
SYMPHONIQUE
DE LONGUEUIL
MARC DAVID

BMO Banque de Montréal

1560, rue Montarville, Saint-Bruno J3V 3T7



Le centre de RÉFÉRENCEMENT
des artistes peintres... du monde!



Pierre Nantel
Député
Longueuil - Pierre-Boucher

192, rue St-Jean, bureau 200
Longueuil (Québec)
Tél : 450 928-4288
pierre.nantel@parl.gc.ca

Québec

STÉPHANE BERGERON

Député de Verchères
Ministre de la Sécurité publique



1999, rue Nobel, local 4A,
Sainte-Julie J3E 1Z7 450 649-4981



2456, rue Beaubien Est
Montréal - 514 527-3986



Matthew Dubé
Député de Chambly-Borduas
Téléphone : 450-441-7802
Télécopieur : 450-441-3674
matthew.dube@parl.gc.ca

Québec

BERTRAND ST-ARNAUD

Député de Chambly
Ministre de la justice et
Procureur général du Québec

SOUTIEN (BRONZE)



DAVE TURCOTTE
Député de St-Jean
Whip adjoint du gouvernement



webfocus design
450.702.0607
webfocusdesign.com



2236 Boul. Laurier
(Route 116) Saint-Bruno
450-461-3971